ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLAVIER

PROVINCE DE LIÈGE

ARRONDISSEMENT DE HUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 26 mars 2026

Présents :
M. Pierre VELDEN, Conseiller - Président;
M. Damien WATHELET, Bourgmestre;
M. Philippe DUBOIS, M. Alain HUPPE, Mme Frédérique REMACLE, Échevins;
Mme Annie LUYMOEYEN, Mme Agnès PARIS, M. Christian GIET, Mme Emmanuelle LECOMTE, M. Nicolas BRISBOIS, Mme Odile ORBAN, Mme Louise TASIAUX, Conseillers;
Mme Ludivine VAN HOLSAET, Conseillère - Présidente du CPAS;
Mme Anne-Catherine LIEGEOIS, Directrice Générale;
Excusés :
Mme Magali BEUGNIER, M. Benjamin OLIVIER, Conseillers;

OBJET : Opération de Développement Rural - O.D.R. - Rapport annuel 2025 - Examen - Décision - Vote.

Le Conseil communal,

Considérant que les Communes bénéficiant de conventions de développement rural ont l'obligation de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de leur opération de développement rural, conformément à l'article 24 du décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;
Attendu que, tel qu'indiqué dans le chapitre 15 de la Circulaire de développement rural, le rapport annuel de l'opération de développement rural (ODR) de Clavier comprend 5 parties accompagnées de la délibération du Conseil communal approuvant le rapport annuel, à savoir :
- I. Situation générale de l'opération
- II. Avancement physique et financier
- III. Rapport comptable
- IV. Bilan de la CLDR
- V. Programmation à 3 ans pour les PCDR en période de validité (plus applicable pour nous) ;

Attendu que, pour les parties I, II et V, le document modèle sous forme de tableau Excel reprend les données demandées (cfr annexe nr 01 : SPW - DDR - CLAVIER) ;
Considérant que ce rapport constitue un des éléments d'appréciation pour l'octroi des subventions en développement rural et sert d'élément de vérification de la bonne gestion des subventions ;
Attendu que ce rapport, accompagné de ses annexes, sera transmis sous format électronique pour le 31 mars de chaque année aux acteurs suivants :
- À la Direction du Développement rural via le formulaire en ligne disponible (à partir de février 2026) sur le Guichet des Pouvoirs Locaux ;
- Au Pôle Aménagement du territoire : pole.at@cesewallonie.be ;

Attendu que ce rapport sera également mis à disposition des membres de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) ;

DÉCIDE à l'unanimité suivant tableau de préséance :
- De marquer son accord sur ce rapport annuel 2025 et ses annexes ;
- De charger le service environnement de transmettre ces rapports selon la procédure reprise ci-dessus.

Par le Conseil communal,

La Directrice Générale,
Anne-Catherine LIEGEOIS

Le Bourgmestre,
Damien WATHELET

Pour copie conforme,

La Directrice générale

Anne-Catherine LIÉGEOIS

Le Bourgmestre

Damien WATHELET

Commune de CLAVIER - (Liège) -